Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 7 Rabiaa II 1443
12 Novembre 2021

N° 105

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2504**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2510**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2514**
Homologation de résolutions **2515**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2516**
Avis aux créanciers..... **2521**
Convocations
Sociétés anonymes **2523**
Sociétés à responsabilité limitée **2524**
Autres sociétés **2525**
Divers
Avis au public..... **2525**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Election du Président Directeur Général et

Reconduction des fonctions du Directeur Général Adjoint

ETABLISSEMENT M.T.ELLOUMI

SA au capital de 2.300.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0001494R

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 26 Juin 2020, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 26 octobre 2020, sous le n°20803685 quittances n°M056389, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 02 novembre 2020, sous le n°202093409 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Election de Monsieur Faouzi Elloumi en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2020, 2021 et 2022 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2023 qui statuera sur l'exercice 2022.

- Reconduction des fonctions de Monsieur Hichem Elloumi en tant que Directeur Général Adjoint avec les mêmes pouvoirs conférés au Président Directeur Général et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices, 2020, 2021 et 2022 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2023 qui statuera sur l'exercice 2022.

2021T01045SANB2

Renouvellement de mandats d'administrateurs

ETABLISSEMENT M.T.ELLOUMI

SA au capital de 2.300.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0001494R

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 Juin 2020, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 26 octobre 2020, sous le n°20803686, quittance n°M056395, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 02 novembre 2020, sous le n°202093409 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2020, 2021 et 2022 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2023 qui statuera sur l'exercice 2022 :

- Monsieur Faouzi Elloumi.

- Monsieur Hichem Elloumi.

2021T01046SANB2

Election du Président Directeur Général et

Nomination d'un Directeur Général Adjoint

Coficab Med

SA au capital de 5.000.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1057129H

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 26 Juin 2020, enregistré à la recette des finances de Den-Den à Tunis, le 21 Avril 2021, sous le n°21801172 quittances n°M026734, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 19 juillet 2021, sous le n°202161833 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Election de Monsieur Hichem Elloumi en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2020, 2021 et 2022 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle 2023 qui statuera sur l'exercice 2022.

- La nomination de Monsieur Elyes Rekik en tant que Directeur Général Adjoint avec les mêmes pouvoirs conférés au Président Directeur Général et ce pour la durée de trois ans, soit pour les exercices, 2020, 2021 et 2022 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2023 qui statuera sur l'exercice 2022.

2021T01047SANB2

Renouvellement de mandats d'administrateurs

Et désignation d'un commissaire aux comptes

Coficab Med

SA au capital de 5.000.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 1057129H

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 Juin 2020, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 21 Avril 2021, sous le n°21801176, quittance n°M026740, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 19 juillet 2021, sous le n°202161833 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2020, 2021 et 2022 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2023 qui statuera sur l'exercice 2022 :

- Monsieur Hichem Elloumi.

- Monsieur Faouzi Elloumi.

- Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane.

- Etablissement M.T.Elloumi SA.

- La nomination de la Société Auditeurs Conseils en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2021T01048SANB2

Election du Président Directeur Général et

Reconduction des fonctions du Directeur Général Adjoint

Coficab Tunisie

SA au capital de 2.200.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0296286T

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 26 Juin 2020, enregistré à la recette des finances de Den-Den à Tunis, le 19 Avril 2021, sous le n°21801138 quittances n°M026307, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 19 juillet 2021, sous le n°202161823 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Election de Monsieur Hichem Elloumi en qualité de Président Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée

de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2020, 2021 et 2022 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire Annuelle 2023 qui statuera sur l'exercice 2022.

- La reconduction des fonctions de Monsieur Elyes Rekik en tant que Directeur Général Adjoint avec les mêmes pouvoirs conférés au Président Directeur Général et ce pour la durée de trois ans, soit pour les exercices, 2020, 2021 et 2022 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2023 qui statuera sur l'exercice 2022.

2021T01049SANB2

Renouvellement de mandats d'administrateurs

Et désignation d'un commissaire aux comptes

Coficab Tunisie

SA au capital de 2.200.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0296286T

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 Juin 2020, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 19 avril 2021, sous le n°21801140, quittance n°M026330, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 19 Juillet 2021, sous le n°202161823 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2020, 2021 et 2022 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2023 qui statuera sur l'exercice 2022 :

- Monsieur Hichem Elloumi.

- Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane.

- Etablissement M.T.Elloumi SA.

- La nomination de la Société Auditeurs Conseils en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2021T01050SANB2

Renouvellement du mandat d'un administrateur

Et désignation d'un commissaire aux comptes

ETABLISSEMENT M.T.ELLOUMI

SA au capital de 2300.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0001494R

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 21 Juin 2019, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 20 Mai 2020, sous le n°20801430, quittance n°M030622, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 5 Juin 2020, sous le n°202034988 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement du mandat de l'Administrateur Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane pour trois ans, soit pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2022 qui statuera sur l'exercice 2021.

- La Nomination de Monsieur Abdelkrim Friga en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2021T01051SANB2

Reconduction des fonctions du Directeur Général Adjoint

ETABLISSEMENT M.T.ELLOUMI

SA au capital de 2.300.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952 - 1001 Tunis

IU : 0001494R

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 21 Juin 2019, enregistré à la recette des finances de Den-Den à Tunis, le 20 mai 2020, sous le n°2081428 quittance n°M030615, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 5 Juin 2020, sous le n°202034988, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- La reconduction des fonctions de Madame Naâma Elloumi Ben Chaâbane en tant que Directeur Général Adjoint avec les mêmes pouvoirs conférés au Président Directeur Général et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices, 2019, 2020 et 2021 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2022 qui statuera sur l'exercice 202.

2021T01052SANB2

Renouvellement des mandats d'administrateurs

Et désignation d'un commissaire aux comptes

SOTEE

SA au capital de 2.000.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952,1001 Tunis

IU : 0870898V

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 21 juin 2019, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 19 décembre 2019, sous le n°19803288, quittance n°M067718, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 02 Janvier 2020, sous le n°2020177 il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des Administrateurs suivants pour trois ans, soit pour les exercices 2019, 2020 et 2021 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2022 qui statuera sur l'exercice 2021 :

- Monsieur Moncef Elloumi.

- Monsieur Faouzi Elloumi.

- Monsieur Hichem Elloumi.

- Etablissement M.T.Elloumi SA.

- Nomination de Monsieur Abdelkrim Friga en tant que commissaire aux comptes pour trois ans, soit pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2021T01059SANB2

Election du Président Directeur Général

Cofat Tunis

SA au capital de 700.000 Dinars

Siège social : Résidence Palais du golf, rue du Lac Mâlaren, Bloc D Bureau D3, 1er étage les Berges du Lac, Tunis

IU : 33519H

En vertu du PV de la réunion du Conseil d'Administration du 25 Juin 2021, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 30 Juillet 2021, sous le n°21801950 quittances n°M041183, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 17 septembre 2021, sous le n°202191583 il a été décidé, à l'unanimité l'élection de Monsieur Faouzi Elloumi en qualité de Président

Directeur Général de la Société avec les pleins pouvoirs et ce pour la durée de son mandat d'Administrateur de trois ans, soit pour les exercices 2021, 2022 et 2023 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle 2024 qui statuera sur l'exercice 2023.

2021T01060SANB2

Nomination d'un nouvel administrateur

Etablissement M.T.E

SA au capital de 2.300. 000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

IU : 0001494R

En vertu du P.V de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 25 Juin 2021, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 30 Août 2021, sous le n°21802169, quittance n°M045216, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 15 septembre 2021, sous le n°202190829 il a été décidé, la nomination de Madame Selma Elloumi Rekik en tant que nouvel Administrateur pour une durée de deux ans, soit pour les exercices 2021 et 2022 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2023 qui statuera sur l'exercice 2022.

2021T01062SANB2

Notice de réalisation d'augmentation du capital

Société AMI Assurances S.A

Siège social : Cité des Pins, Zone Nord Est les Berges du Lac 2,1053 Tunis

Registre National des Entreprises n° : 0845686P

Il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 25/12/2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis à la date du 03/11/2021 sous le n°21500528; Quittance n°637, l'augmentation de capital de 46.408.054 dinars a été réalisée suivant la Déclaration de Souscription et de Versement enregistrée à la Recette de l'Enregistrement des actes de sociétés auprès de l'Instance Tunisienne de l'Investissement à la date du 5/11/2021 sous le n°21800057 ; Quittance n°60. Les documents ci-dessus mentionnés ont été déposés à RNE le 3/11/2021 quittance n°AC011582021.

Ainsi le capital de la société est devenu 87.391.790 dinars.

2021R02746SANB2

Augmentation du capital

De la société Point M

S.A au capital de 1.800.000 dinars

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, en date du 26 Mai 2003, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés, premier bureau Tunis le 24 Juin 2003 sous le n°3705108/6062, il appert que la susdite assemblée a décidé d'augmenter le capital social de 700.000 dinars pour le porter de 1.100.000 dinars à 1.800.000 dinars, et ce, par la création de 70 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune émises à leur valeur nominale à libérer entièrement à la souscription.

Dépôt :

Il a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 4/11/2003 sous le numéro D1410700 deux exemplaires : du PV de l'assemblée générale extraordinaire, de la liste des souscripteurs et de la déclaration de souscription.

2021R02757SANB2

La Société Immobilière "CONCORDE"

S.A au capital de 2.000.000 Dinars

RNE : 840600 T

Siège social : Diar Ezzitouna Sahloul 1 - Sousse

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28/8/2021, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 21/10/2018, n° de Quittance 1045186, n° d'Enregistrement 21802989, dont un exemplaire a été déposé au Registre Nationale des Entreprises de Sousse le 26/10/2021 sous le n°2021103344, il a été décidé :

- Le Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans soit les exercices : 2021, 2022 et 2023.

- Le Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes cabinet Audit et de Consultants, et ce pour une durée de 3 ans à savoir 2021, 2022 et 2023.

Et en vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28/8/2021, enregistré à la recette des Finances Victor Hugo Sousse le 21/10/2018, n° de Quittance 1045189, n° d'Enregistrement 21702991, dont un exemplaire a été déposé au Registre Nationale des Entreprises de Sousse le 26/10/2021 sous le n°2021103344, il a été décidé :

- Le Renouvellement du mandat du Président Directeur Général Melle Amira Zouari pour la durée de son mandat en tant qu'Administrateur soit les années 2021, 2022 et 2023.

- Le Renouvellement du mandat de l'Administrateur Délégué Mr. Hafedh Zouari pour une durée de trois ans soit : 2021, 2022 et 2023.

2021S01221SANB2

Société Les Laboratoires SYNBIOZ

S.A au capital de 4.835.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Menzel Chaker Sfax

Identifiant Unique : 1480558N

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale, extraordinaire en date du 28 octobre 2021 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sfax en date du 8 novembre 2021 quittance n° M006446 enregistrement n°21506011, dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises à Sfax le 9/11/2021 sous le numéro AC811662021, il a été décidé :

1/ D'augmenter le capital social de 10 630 000 dinars avec suppression du droit préférentiel de souscription pour le porter de 4 835 000 dinars à 6 465 000 dinars avec création de 16300 actions nouvelles de 100 dinars chacune par compensation avec des créances certaines liquides et exigibles sur la société inscrite dans les comptes de la société aux comptes courants actionnaires.

2/ La mise à jour de l'article 6 des statuts en conséquence.

2021X01291SANB2

Notice d'Augmentation du capital

Société "THERA SA"

Registre National des Entreprises : 1017855L

1. Adresse du siège social : Lot n°20 Zone Industrielle El Agba, 2051 El Hrairia - Tunis

2. Forme juridique : Société anonyme

3. Capital social : 25.000.000 dinars

4. Durée : 99 ans

5. Activité : Industrie des médicaments et produits pharmaceutiques

6. Date et lieu de dépôt du procès-verbal extraordinaire de l'augmentation de capital : enregistré à la Recette des Finances Sidi Hassine - Tunis, le 28/10/2021, sous le n°21502923, Quittance n°M063838

7. Montant de l'augmentation : 1.000.000 dinars en numéraire

8. Nombre des actions : 10.000 actions

9. Valeur de l'action : 100 dinars

10. L'augmentation sera totalement souscrite et libérée en numéraire à concurrence d'un million dinars (1.000.000 DT) au moment de la souscription.

11. Apport en nature : Aucun

12. Privilèges donnés aux actionnaires : Aucune

13. Conditions de participation à l'assemblée générale : l'Assemblée Générale est constituée de tous les actionnaires quelques soit le nombre des actions

14. Distribution des bénéfices : Suivant les statuts de la Société et les décisions de l'assemblée générale

15. Compte Bancaire indisponible ouvert chez BANQUE DE TUNISIE agence Sousse PL de l'Indépendance sous le n°0550 0000 0220 87161071.

16. Délais de souscription : dans un délai n'excédant pas 15 jours de la parution de la notice au JORT

17. Convocation à l'assemblée générale : Suivant Statuts et Code des Sociétés.

18. Une copie a été déposée au (entre National du Registre des Entreprises en date du 5/11/2021 sous le numéro 2021106878.

2021402699SANB2

DISPROQUIMA TUNISIA SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 10.000 DT

Immeuble COGIC - 1er Etage - 14, Rue Mohamed El Farabi - Z.I Saint Gobain Mégrine Erriadh - 2037 Ben Arous

IU : 1543843 N

Suivant un procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associés du 21/5/2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis, le 14/6/2021 sous le Qn°M005114 En°21803759 & Suivant un acte de cession de parts du 21/5/2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis, le 11/6/2021 et Suivant les statuts mis à jour du 21/5/2021 enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau Tunis, le 14/6/2021 sous le Qn°M005114 En°21803759

Les associés approuvent la cession des parts sociales.

Les associés décident de transférer le siège social de la Rue du Lac Victoria - Résidence Lac 2001 - Imm. TANIT - Bloc C - 1053 Les Berges du Lac de Tunis A Immeuble COGIC- 1er Etage - 14, Rue Mohamed El Farabi - Z.I. Saint Gobain - Mégrine Erriadh - 2037 Ben Arous.

Les associés approuvent les statuts tels qu'ils leur ont été présentés.

Dont un exemplaire du P.V, de l'acte de cession et des statuts mis à jour ont été déposés au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1543843 N en date du 1/10/2021.

2021402701SANB2

«SOTRABAT IMMOBILIERE S.A»

Capital social : 31 685 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 2035 Tunis Carthage

MF : 001514C/P/M/000

RC : B 1102661996

En vertu de l'assemblée générale ordinaire de la société SOTRABAT IMMOBILIERE S.A du 23/4/2021, enregistré à la recette des finances - La Charguia I, le 18/6/2021, Quittance n°M065964, enregistrement n°21705057, dépose au Registre National des Entreprises le 4/11/2021 sous le n°2021106563, il a été décidé :

De renouveler le mandat d'Administrateur de M.Mohsen Zerelli, M. Marwan Mabrouk et la société Le Moteur pour une période 3 ans s'achevant avec l'approbation des comptes de l'exercice 2023.

En vertu du Conseil d'Administration de la société SOTRABAT IMMOBILIERE S.A du 26/4/2021, enregistré à la recette des finances - La Charguia I, le 14/6/2021, Quittance n°M064025, enregistrement n°21804833, dépose au Registre National des Entreprises le 4/11/2021 sous le n°2021106563, il a été décidé :

De renouveler le mandat du Président Directeur Général, M. Mohsen Zerelli pour une période de 3 ans.

2021402709SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital

D'une société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

THE COFFEE STUDIOS

SA au capital de 1.184.400 dinars

Siège social : Km 2. Route de Sousse Dubosville El Afrane Rez-de-chaussée, 1009 - Tunis

Identifiant unique : 1268111/V/A/M/000

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

Dénomination sociale de la société : THE COFFEE STUDIOS

Forme juridique : Société Anonyme (ne faisant pas appel public à l'épargne).

Montant de l'augmentation du capital social : Cinq millions quatre cent soixante quinze mille six cent (5.475.600) Dinars.

Siège social : Km 2, Route de Sousse, Dubosville El Afrane, Rez-de-chaussée, 1009 Tunis.

Objet social : L'exploitation de débits de boissons de première catégorie et toute activité connexe.

Durée : 99 ans.

Dépôt du projet : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 6 juillet 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 16 septembre 2021, Enregistrement n°21805710, Quittance n°7479 a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises - Tunis le 4 novembre 2021 sous le numéro AC011592021.

Nombre d'actions à souscrire : Cinq cent quarante sept mille cinq cent soixante (547.560) actions à souscrire entièrement par conversion de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Délai de souscription : Quinze (15) jours à compter de la publication au JORT de la présente notice.

Valeur nominale des actions à émettre : Dix (10) Dinars chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote : les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leurs identités ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation :

Sur les bénéfices nets il est prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices.

Dans le cas de liquidation, le produit de liquidation après règlement du passif et des charges de la société est employé à amortir complètement le capital, le surplus étant réparti entre les actionnaires.

Modalité de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire aura lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et se tiendra au siège social de la société.

2021402710SANB2

Notice

Augmentation du capital

De 25 000 000 DT à 26 500 000 DT

Par conversion du compte courant actionnaire

ULYSSE S.A

I.U : 0030646B

Matricule fiscal : 030646BAM 000

Dénomination sociale : ULYSSE S.A

Forme juridique : S.A.

Montant du capital social : 25 000 000 DT

Adresse du siège social : 14, Rue du Commerce (ex rue 8611) Z.I La Charguia 1 - Tunis

Objet social : Tourisme et hôtellerie

Durée : 99 ans

Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation de capital, décidée en vertu de l'assemblée générale extraordinaire du 02.8.2021, au Registre National des Entreprises au Centre Urbain Nord - Tunis : le 5.11.2021 sous le n°AC011602021.

Cette augmentation de capital se fera par conversion du compte courant actionnaire de Monsieur Khelil Chaibi en actions, d'un montant de 1 500 000 DT et la création de 15.000 actions nouvelles de 100 dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire ayant décidé à l'unanimité de supprimer le droit préférentiel de souscription et de réserver la totalité de la souscription à Monsieur Khelil Chaibi.

Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la publication de la présente notice avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2021402715SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Renouvellement des mandats des gérants

Stifen Industrie

SARL au capital de 1.050.000 Dinars

Siège social : 40 Rue du 18 Janvier 1952, 1001 Tunis

I.U : 0736492Y

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 avril 2018, enregistré à la recette des finances de Denden à Tunis, le 5 décembre 2019, sous le n°19803032 quittance n°M064452, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 30 décembre 2019, sous le n°2019102801, il a été décidé, à l'unanimité, ce qui suit :

- Le renouvellement des mandats des gérants Monsieur Faouzi Elloumi et Madame Fatma Rekik pour une période de trois ans, soit pour les exercices 2018, 2019 et 2020 et ce jusqu'à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2021 qui statuera sur l'exercice 2020.

2021T01058SRLB2

Renouvellement du mandat de la gérante

Institut Vision et Rétine

Sarl au capital de 5.500.000 Dinars

Siège social : Rue du lac Mâlaren Résidence Palais du Golfe Les Berges du Lac 1053 Tunis

IU : 1028427D

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 17 Juillet 2020, enregistré à la recette des finances le Lac - Tunis, le 30 octobre 2020, sous le n°20706163, quittance n°M072116, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis, le 6 novembre 2020, sous le n°2020103301 il a été décidé, à l'unanimité, le renouvellement des fonctions de la gérante, Madame Sonia Rekik, pour une durée de trois ans, soit pour les exercices 2020, 2021 et 2022 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle de 2023 qui statuera sur l'exercice 2022.

2021T01061SRLB2

Société CLASS ALU SARL

RC : B0150862006

MF : 975143JAM000

Siège social : 74, Rue Mongi Slim Bhar Lazreg La Marsa - Tunis

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 25/10/2021, enregistré à la recette des finances la Marsa sous le numéro 21706150, quittance numéro M091201 et dont deux copies ont été déposées au registre national des entreprises de Tunis sous le n°20211105717 quittance n°2021F34813050 il a été décidé ce qui suit :

Prorogation des travaux de liquidation.

2021R02734SRLB2

EXRENTION DE L'OBJET DE LA SOCIETE

DAR EZZAYTOUNA LIL-KITEB

Sarl au capital de 18000 Dinars

R.C : B02172392009

MF : 1123249/N

Siège social : Av Mohamed V - Route de Sousse Km 11 - Boumhel

Il appert du P.V de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 6 septembre 2021, enregistré à la recette des finances de Boumhel le 7/9/2021 sous le n°2170234, dont deux copies ont été déposées au greffe du Registre National des Entreprises de Ben Arous le 28/10/2021 sous le n°2021104457 qu'il a été décidé :

1- De modifier l'objet de la société comme suit :

- Activité principale : Edition et diffusion du livre.

- Activité secondaire : Vente du livre, papeterie, articles bureautiques et scolaires.

2- De modifier l'article 2 des statuts conformément aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales.

2021R02744SRLB2

Changement siège social

Mise à jour des statuts

Société «ESSARH» DE PROMOTION IMMOBILIERE

Rue Ahmed Skilli - Immeuble El AMBRA 2 Bureau A 8-4- 3027 Sfax, Al Jadida

SARL au capital de 1 000 000 dinars

Identifiant unique : 635413W

Suivant procès-verbal de l'assemblée extraordinaire en date du 22/11/2013, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax en date du 29/11/2013, reçu n°M006128, enregistrement n°13805546, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax en date du 21/02/2014, sous le n°20149289, le siège social de la société a été transféré à l'adresse suivante :

Rue Ahmed Skilli - Immeuble El AMBRA 2 - Bureau A 8-4 - 3027 Sfax Aljadida.

Il a été décidé de mettre les statuts à jour en conséquence.

Les statuts de la société ont été mis à jour le 6/01/2019.

Les statuts mis à jour ont été enregistrés à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 7/01/2019, reçu n°M000092, enregistrement n°19800089.

2021X01281SRLB2

SOCIETE HAMELIN

SARL au capital de 14 582 000 D

Siège social : Zone Industrielle Pôle de compétitivité de Sousse 4030 Enfidha - Sousse

IU : 1558305/S

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 2021 enregistré à la Recette des finances d'Enfidha le 1er novembre 2021 sous le n°21701430, quittance n°M040451 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 4 novembre 2021 sous le n°2021106254, il a été décidé d'approuver la fusion définitive entre la société HAMELIN et la société ELBA TUNISIE par voie d'absorption de cette dernière par la société HAMELIN, la mise à jour des statuts de la société et la dissolution en conséquence de la société ELSA TUNISIE sans liquidation.

2021402707SRLB2

Société en liquidation

RICARDO MOLINA TUNISIE SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 60.000 Dinars

Siège social : Rue de Gabès / Rue Hédi Khfecha - Cité Ennozha - Bureau n°1 - Ariana Ville - 2080 Ariana

I.U : 1366555T

Suivant le procès-verbal de la décision collective extraordinaire des associées du 5/10/2021 enregistré à la recette des finances Cité Administratif, Ariana en date du 29/10/2021 sous Qn°M096918 En°21705445

Les Associées prononcent la clôture définitive de la liquidation et donnent quitus ferme, entier et définitif au Liquidateur et le déchargent de son mandat.

Dont un exemplaire du P.V, du Bilan, du Rapport de la clôture et de la Déclaration de cessation d'activité, ont été déposés au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1366555T le 3/11/2021.

2021402713SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Changement du siège social

Sté Générale des Travaux Modernes «SOGETRAM»

SUARL au capital de 350.000 Dinars

Identifiant Unique : 1071055R

St PV de l'AGEO du 6 Juillet 2021, enregistré à la recette des finances Charguia - Tunis le 8 Juillet 2021 sous le n°21705737 quittance n°M073176, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous le n°202170989 le 11 Août 2021, il a été décidé de transférer le siège social de la société du Bloc A 2ème Etage Appt A.2.3 Centre Cléopâtre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis au Bloc A 3ème Etage Appt A.3.10 Centre Cléopâtre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

2021402706SRUB2

AD MAIORA DEVELOPMENT SUARL

Société Unipersonnelle à Responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 3.000 Dinars

Siège social : 14, Rue Imam Abou Hanifa - Appt. B5 - 2ème Etage - 2078 La Marsa - Tunis

I.U : 1646514 S

Suivant le procès-verbal de la décision unilatérale du 7/10/2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés, 1er bureau, Tunis en date du 13/10/2021 sous Qn°M008337 En°21806417

- L'associée unique a décidé de dissoudre la société par anticipation.

- La liquidation sera assurée par Mme. Florence Christine Murielle Fulcrant Epouse De Ferrier De Riez ayant les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission.

- Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur, au siège social de la société sis au 14, Rue Imam Abou Hanifa - Appt. B5 - 2ème Etage - 2078 La Marsa dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent Avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique n°1646514 S le 21/10/2021.

2021402712SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bizerte en date du 19/10/2021 sous le n°21203983 quittance n°60653 Mr Med Hédi Ben Med Taher Kchok CIN n°05690848 a vendu à Mr Med Mekki Ben Khaled Wali CIN n°11370700 tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme pâtisserie sis à la rue Ibn Khaldoun - Bizerte.

Toute opposition sera déposée chez Mr Khaled Wali sis impasse Ben Salem n°1 Bizerte pendant 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été parue au journal Le Quotidien du 27/10/2021.

2021T01054FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 23/8/2021 enregistré à la recette des finances de la rue Sahel Tunis le 29/9/2021, n° de quittance M036717, n° de l'enregistrement 21201655, Mr Hassen Bousalmi titulaire de la C.I.N n°04705385 et Mme Farah Bousalmi titulaire de la C.I.N n°13014885 demeurant 7 rue Falah Jebal Karrouba Tunis ont vendu un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels situé au marché Lakania n°16 Tunis à Abdelsattar Ben Jiddou, titulaire de la C.I.N n°05144608, demeurant à 35 rue 10150 Lakania Tunis. Le prix de la vente est consigné entre les mains de Mr Abdelsattar Ben Jiddou.

Toutes les oppositions doivent être déposées auprès Abdelsattar Ben Jiddou demeurant 35 rue 10150 Lakania Tunis durant les délais légaux.

2021T01056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé dont la légalisation de signature est faite auprès de la municipalité de Kelibia le 3/11/2021 est enregistré à la recette des finances de Kelibia le 4/11/2021 quittance n°M054935 Enregistrement n°21202468 Mohamed Riad Chkili demeurant à la rue Guarnata Kelibia a vendu à Amel Chaibi la totalité du fonds de commerce consistant en un local destiné à la commerce sis à l'avenue Ali Belhaene Kelibia.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acquéreur de fonds de commerce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de l'apparition du présent avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk et le Quotidien» du 10/11/2021.

2021T01057FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé le 02/11/2021 et enregistré à la recette des finances de Sbiba le 3/11/2021 sous n°21201194 Quitt. n°M023322 Mr Mohamed Ali Benhissi a vendu le fonds de commerce situé à la Rue Okba Ibnou Nofe sbiba à Mr Chokri Ghalgaoui. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au Cabinet de Maître Ferjeni Faicel, Rue Mannoubi Akchi Sidi Bouzid dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au J.O.R.T.

2021T01065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce en date du 01/11/2021 enregistré à la recette des finances rue Nemsa Tunis sous le M067636 Reçu 2120 Mm Salima Deiib a vendu à Mr Mehdi Marsaoui la totalité du fonds de commerce sis au 40 rue Londra Tunis.

Toutes les oppositions doivent être déposées auprès de Mr Mehdi Marsaoui Rue el Rabta n°10 bis Tunis dans les vingt jours qui précèdent la publication de cette annonce au JORT.

Le présent communiqué a été publié au journal «le Quotidien» du 01/11/2021.

2021T01066FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé fait le 10/01/2020 enregistré à la recette des finances de Oued Ellil le 21/10/2021 Quittance n°M037472 enregistrement n°21201684, M Ahmed Wertatani par l'intermédiaire de son mandataire Elbachir Hamdi a vendu à Madame Mejri Mongia, CIN n°02526119 délivrée le 8/6/2002 les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce sis au Boulevard Alimam Ibn Hanifa cité Ennajet Oued Ellil Manouba, l'opposition sera entre les mains de M Elbachir Hamdi à son adresse Boulevard Romania Terre Abdeljawed Oued Ellil Manouba dans les 20 jours à la rigueur après la publication de cette annonce au JORT. La publication au journal quotidien Alchourouk est faite le 4/11/2021.

2021T01067FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 30/9/2021, enregistré à la recette des finances de Bordj Louzir le 28/10/2021, sous le n°21203007, Quittance n°M050261, Mr Nidhal Mrabtini demeurant à Ksar El Mourabitin Ghomrassen Tataouin, a cédé à Mr Sofiène Saoudi le fonds de commerce exploité dans local sis au 11 Bis, Av. Abderrahman Mami, Bordj Louzir Ariana dans lequel est exploitée l'activité de restaurant pizzeria, inscrit au registre national des entreprise à Tunis sous l'identifiant unique 1624190Y.

Les oppositions doivent parvenir à l'adresse de l'acquéreur sise au 23 Bis, Av. de l'Ere Nouvelle, Ennasr 1, Ariana, dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis.

Un extrait de la présente annonce a été publié au journal Echourouk du 5/11/2021.

2021T01068FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Charguia en date du 30/10/2020 quittance 107753 enregistrement n°20207949 la Société Afkar Bla houdoud n° Matricule Fiscal 1487901N a vendu à Société Parrot Plastics n° Matricule Fiscal 1313184W le fonds de commerce sis à la rue n°8612 impasse 3 Charguia1 Tunis avec tous les éléments moraux et matériels. Les oppositions se feront entre les mains de l'acheteur sis à la rue n° 8612 impasse 3 Charguia1 Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Le Quotidien en date du 13/6/2021.

2021T01070FCCC2

Vente d'un fonds du commerce

Suivant un acte sous seing privé du 19/10/2021 enregistré à la recette des finances de la Goulette en date de 25/10/2021 sous le n° de quittance M083162 et n° d'enregistrement 21206292, Mme Ines Jabrani, a vendu à Mr Moez Jemaa, et Mme Amira Achour la totalité du fonds de commerce sis à résidence AZIZ n°2 Ain Zagouane Nord la Marsa 2076, avec ses éléments corporels et incorporels pour l'usage de coiffure et l'esthétique. Toute opposition doit être signalée à l'adresse désigner au cabinet de l'avocate Maître Noura Rezgui sis à 1 Rue de Venezuela, 1er étage, Bureau n°5, Belvédère - 1002 , dans les 20 jours de la date de la publication de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La dite vente a été publié aux journaux quotidiens «le Quotidien» et «Echourouk» du 28/10/2021.

2021R02702FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 15 septembre 2021 enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 20/9/2021 quittance n°56015, enregistrement n° 2120286, Mme. Aouicha Bent Habib El Nasri a vendu à Mr. Abdelhakim Ben Mohamed Touhami la totalité du fonds de commerce, de tout commerce sis à l'avenue de la liberté n°36 Lafayette Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition se fera à l'adresse du cabinet de Maître Saida Samer avocate sis à l'avenue de la liberté n°32 Lafayette Tunis dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de l'insertion de la présente annonce au J.O.R.T.

Le présent avis a paru au journal "Le Quotidien" du 14/10/2021.

2021R02732FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nouvelle Madina le 3/11/2021 quittance n°M054145, enregistrement 21204232. Mme Dhekra Bent Khmais Ben Boulia a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que boucherie sis à la rue Paris n°23 Ben Arous à Mme Latifa Bent Mohamed Ben Said Bakar.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de vendeuse à son adresse sise à la rue Abdelmonem Menzel Tmim Nabeul dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et Le Quotidien le 9/11/2021.

2021R02737FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 20/10/2021 enregistré à la recette des finances de Tataouine le 20/10/2021 quittance M066977 Habib Ben Ali Bouchnag a vendu à monsieur Jilani Ben Esadek Bouchnag la totalité du fonds de commerce destine au commerce des bijoux sis à place Ali Belahowan Tataouine et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur sus-cité à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée le mercredi 3 novembre 2021.

2021R02740FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé signé le 21 octobre 2021 enregistré à la recette des finances Ezzahra le 27 octobre 2021 sous le n°21202010 quittance M039512 rédigé par Maître Yaccoubi Lassaad Monsieur Abderrazek Ben Ali Abbasi titulaire de la CIN 06565172 demeurant à Résidence EL HAWA ELJAMIL Ennasr 1 Ariana a vendu à Monsieur Meher Zrazou titulaire de la CIN 07038389 demeurant à Bloc 27 App 0-1 Nouvelle Médina Ben Arous la totalité du fonds de commerce exercé dans le local sis à 106 Avenue Habib Bourguiba Ezzahra designer pour Buvette. Le bureau de Maître Yaccoubi Lassaad sis à 9 rue Essourour Immeuble Chtourou cité elhana Mégrine a été fixée comme domicile élu pour la réception des oppositions dans le délai des vingt jours à partir de la publication au Journal Officiel de La République Tunisienne une copie a été publiée au journal Echourouk du 5/11/2021.

2021R02742FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances de Mégrine le 02-11-2021 sous le n°21204811 quittance n°M061778 Mr Eskander Trifi, a cédé à Mr Fadhel Bjawi et Mr Slim Gasmi un fonds de commerce par ses éléments incorporels, sis au Chouchet Radés Ben Arous destiné Taxiphone. Les oppositions aux prix de cession doivent être formulées entre les mains des acquéreurs et au lieu du fonds de commerce vendu sis à Chouchet Radés Mégrine Ben Arous. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 5-11-2021.

2021R02743FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Hichem Kainech le 02/11/2021 et enregistré à la recette des finances de Grombalia le 02/11/2021 quittance n°M069349, enregistrement 21204719. Mme Yosra Bouktaya a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vente tous commerce sis au rez-de-chaussée avenue Farhat Hached Grombalia à Mme Lobna Issaoui.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de vendeuse à son adresse sise cité Romana 4 Grombalia dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achorouk le 4/11/2021.

2021R02753FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 02/03 novembre 2021 enregistré à la recette des finances Med Maarouf Sousse reçu n°M071454 enregistrement n°21202363 en date du 4/11/2021 Mr Ali Sayadi a vendu à Mme Rakia Argoubi, tout le fonds de commerce sis à la rue El Ward, Imb Ben Dhiab Sousse, consistant en un local destiné à tout les commerces.

En foi de quoi toute opposition à cette vente doit être présentée au cabinet de maître Rouis Adel avocat sis à l'immeuble Seltene n°74 Av Senghor Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Un avis similaire est paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien, en date du 7/11/2021.

2021S01218FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date des 02/03 Novembre 2021 enregistré à la recette des finances Med Maarouf Sousse reçu n°M071442 enregistrement n°21202362 en date du 4/11/2021 Mr Ali Sayadi a vendu à Mme Rakia Argoubi, tout le fonds de commerce sis à rue El Ward, Imb Ben Dhiab Sousse, consistant en un local destiné à tout les commerces.

En foi de quoi toute opposition à cette vente doit être présentée au cabinet de maître Rouis Adel avocat sis à l'immeuble Seltene n°74 Av Senghor Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT. Un avis similaire est paru aux journaux Echourouk et Le Quotidien, en date du 6.11.2021.

2021S01219FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte du 01/11/2021 enregistré à la recette des finances Monastir le 02/11/2021 sous le n°21206210 quittance n°Mo54401, Me Sallouha Bouzgarrou Cin n°041620720 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, registre national des entreprises n°1297966 Z sis à l'avenue Taieb El Mhiri Monastir exploité à toute activité commerciale à Mr Yahia Benzarti

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur au domicile du fonds de commerce dans un délai de 20 jours de cette publication de cette annonce au journal officiel de République Tunisienne.

Cette cession a été publiée aux journaux «Echourouk et Le Quotidien» le 7/11/2021.

2021S01222FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte du 02/11/2021 enregistré à la recette des finances Monastir le 02/11/2021 sous le n°21206211 quittance n°M054402, Me Samia Dagdoug CIN n°06822187 a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, registre national des entreprises n°0805153 R sis à cité Omran Monastir exploité pour services de télécommunication et taxiphone et vente les produits alimentaires à Mr Chemseddine Abdouli.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocat Maître Samir Naouar à son cabinet situé à résidence Bab El Kram Monastir dans un délai de 20 jours de cette publication de cette annonce au journal officiel de République Tunisienne. Cette cession a été publiée aux journaux «Echourouk et Le Quotidien» du 7/11/2021.

2021S01223FCCC2

Cession d'un fonds de commerce à titre d'apport dans le capital

De la société COMPTOIR LADJIMI

Par acte sous seing privé en date du 22/10/2021 et enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 29/10/2021 sous le n°21705216 Monsieur Sahbi Ladjimi et Monsieur Bouraoui Ladjimi propriétaires du fonds de commerce dont l'objet est le commerce des matériaux de construction et exploité dans le local sis à Hammam Sousse route de Tunis ont cédé à titre d'apport le fonds de commerce désigné ci-dessus à la société comptoir Ladjimi en cours de constitution.

Toute apposition sera effectuée auprès de acquéreurs à l'adresse indiquée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la parution au JORT.

2021S01227FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de donation rédigé par les notaires Selma Ouni et Tarek Saad datant le 8/10/2021 et enregistré à la recette des finances de Mohamed Maarouf Sousse le 14/10/2021 quittance n°067187 Mr Cherif Ben Ali Ben Mohamed Trabelsi Ouni titulaire de la CIN n°02885993 délivrée le 04/02/2010 donne à sa fille Taysir Elouni titulaire de la cin n° 05579585 délivré le 15/6/2020 la totalité de son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels , son local principal sis à la cité l'Aouina rue Zaouia Sousse appelés l'image artistique (soura fania) sous un identifiant unique 0158486F.

Les oppositions probables doivent être formulées et acceptées à l'adresse du local du fonds de commerce dans les délais du vingt (20) jours à partir de l'apparition de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été également publiée aux deux journaux Achourouk en date du 27/10/2021 page 14 et le Quotidien en date du 27/10/2021 page 25.

2021S01232FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 01/11/2021, enregistré à la recette des finances route de Gremda le 02/11/2021 sous le n°21202515 quittance n°M074351, Mr Anis Ayedi a vendu à Mme Bouthaina Dagdoug le fonds de commerce ayant pour objet vente de tous produits sis à la route Gremda K 4.5 immeuble Yosr Magasin n°6 Sfax avec ses équipements et tous ses éléments

incorporels à savoir notamment la clientèle et l'achalandage. Les oppositions seront reçues entre les mains du vendeur Anis Ayedi sis à Cité Zitouna Immeuble n°75 appartement n°2, Sfax 3000, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cette annonce au JORT. Ceci est annoncé aux journaux Echourouk et Le Quotidien.

2021X01279FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé privé enregistré à la recette des finances en date du 28/10/2021 sous le n° 21202329 quittance n°7027488/2021 Mme Hedia Karrouchi, a vendu à M. Abdul Hamid Khazar titulaire de la CIN n°03001417, la totalité du fonds de commerce avec toutes ses composantes matériels et morales exploité pour le commerce d'achat et de vente d'antiquités, sis à av. Lamine Chebbi Tozeur.

Toute opposition sera déposée pendant 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 5/11/2021.

2021X01286FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous signé privé enregistré à la recette des finances en date du 28/10/2021 sous le n° 21202330 quittance n°7027490/2021 Mme Rawda Al-Mamoun, a vendu à Mr Abdul Hamid Khazar titulaire de la CIN n°03001417, tous les actifs commerciaux destiné au commerce d'achat et de vente de vêtements de mariage en général, sis à av. Lamine Chebbi Tozeur avec toutes ses composantes matériels et morales.

Toute opposition sera déposée pendant 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 5/11/2021.

2021X01287FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 23 octobre 2021 enregistré à la recette des finances Route de Tunis Sfax le 1er novembre 2021 sous le n°21203377, Mme Amény fille de Hédi Mssedi a vendu à Mme Renda fille de Lotfi Lajmi le fonds de commerce sis à la route Habbèna Km 5 à Sfax exploité pour la vente des volailles et ses produits.

Un avis de cet acte a été publié au journal Essabeh du 9 novembre 2021.

Toute personne désirant formuler une réclamation doit présenter une opposition chez Maître Mohamed Adet Mseddi dont son étude est sise à la rue Abou El Kacem Chebbi Immeuble Ellyssa Centre Sfax dans les 20 jours qui suivent la parution de cet avis.

2021X01289FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte de vente sous-seing privé conclu et signé le 13/10/2021 et enregistré à la recette des finances de Gremda le 14/10/2021 (sous le numéro de quittance : M070849 et numéro d'enregistrement; 21202380). Mme Olfa Bent Nour Essaid Boudabbous titulaire de la C.I.N n°08790522 délivrée à Tunis le 17/9/2003 a cédé par voie de vente à M. Ghazi Ben Lotfi Challouf titulaire de la C.I.N. n°07129107 délivrée à Tunis le 01/9/2016 la totalité du fonds de commerce sis à l'avenue Hédi Chaker km 6 Gremda Sfax exploité dans l'activité de Cafétéria sous le nom commercial «2 y» avec tous ses éléments matériels et immatériels. Toutes les oppositions se font auprès de Me. Rachad Ben Brahim (avocat) dont l'étude est sise à 49, avenue Habib Bourguiba 2ème étage Sfax dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication de cette annonce dans le Journal Officiel de la République Tunisienne. Extrait de cette cession ayant été publié dans le numéro 23180 du journal quotidien «Assabah » du 6/11/2021 à la page 12.

2021X01290FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 5 novembre 2018 et enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba en date du 11 septembre 2020 quittance n°M043458 enregistrement n°20201633 madame Karima Bent Mohamed Dridi représenté dans le contrat par madame Hayet Dridi a vendu le fonds de commerce sis à l'avenue de la Liberté Menzel Bourguiba Bizerte avec tous ses éléments corporels et incorporels et ceci à monsieur Firas fils Abdelhamid fils Hamda Gabteni domicilié rue Charles De Gaulle Menzel Bourguiba.

La présente annonce a été publiée au journal Echourouk du 01/10/1021.

Les oppositions éventuelles seront reçues entre les mains du maître Azouzi Yousra à son étude sise 10 avenue de la Liberté Menzel Bourguiba dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2021402704FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Cité administratif sous le n°21204893 quittance n°088871, Mme Samira Rbii CIN 07266941 a vendu à Mr Karim Bouzeydi CIN 07410460 le fonds de commerce, Exploité pour toutes les activités commerciales situé à l'appert, M1 Imm. Panorama Lotissement Ennahli Ariana. Les oppositions doivent parvenir auprès de l'avocate Lobna Assaydi sise à la rue Azouz Rebaii Résidence El Kods El Manar 2 Tunis, dans les 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT. Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 10/11/2021.

2021402708FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistrer à la recette des finances Douar Hicher le 30/9/2021 sous le n°21201441 quittance M035881, Mr Kays Bouzouzya CIN 07380532 demeurant Douar Hicher Manouba rue 3319 a vendu à Mme Najet Elhachmi CIN 09456146 demeurant au Rayhana Tboursek Béja ; la totalité du fonds de commerce exploiter au local situer au 03 rue Khaled Ibnou Alwalid Douar Hicher Manouba. Toutes opposition devra être adressées dans les délais

de 20 jours à partir de la publication de la parution du présent avis au JORT à Najet Elhachmi demeurant au Rayhana Tboursek Béja. Cet avis a été publié au journal Achourouk le 14/10/2021.

2021402717FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Sofien Hatem Fathallah, avocat près la cour d'appel et enregistré à la recette des finances de l'Ariana quittance n°M097172, enregistrement n° 21205470 Mr Houssin Abdellaoui et Mr Tarak Guennich a cédée à Mr Marouan Hableni et Mme Hedia Ben Ahmed la totalité du fonds de commerce situé au n°11 avenue Grass Ariana exploité pour la vente de prêt à porter et pour toutes les activités commerciale.

Les oppositions doivent se faire dans les 20 jours qui suivent la parution de cette publication entre les mains du vendeur Houssin Abdellaoui à son adresse personnelle au 16 Rue n°1167 Wardia, Tunis.

Cet avis a été publié aux journaux Essabeh et le temps du 10/11/2021.

2021402719FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 13 octobre 2021 enregistré le 13 octobre 2021 à la recette des finances de Tunis - quittance 68759 - enregistrement 21304279, Madame Mamia Belwahchia loue la totalité du fonds de commerce exploité dans le domaine de "réparation des voitures et préservation des matériaux industrielles "au local sis au 49 rue Om Kalthoum - Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels à Mr Walid Aloui.

Le fonds de commerce en question n'est grevé d'aucun nantissement ni des créanciers inscrits.

L'annonce est publiée au journal le Quotidien du 11/11/2021.

2021R02758FCCC3

Location d'un fonds de commerce, en tant que Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 29/10/2021, enregistré à la recette des finances, rue Ghandi à Tunis, le 01/11/2021 sous le n°21304565 - Quittance M071755, Monsieur Mahmoud Abdelbari a loué le fonds de commerce, en tant que Gérance libre, qui sera exploité en tant qu'une : Agence de voyages, avec tous ses éléments corporels et incorporels, sis au : 39 rue Garibaldi - Tunis à la Société Casablanca Voyages et Loisirs. L'annonce a été publiée dans les journaux quotidiens "Le Quotidien et "Achourouk", en date du 6 novembre 2021.

Les oppositions seront reçues au cabinet du maître Chedhly Ben Younes, avocat à la cour de cassation, sis au 4, Avenue des Etats Unis d'Amérique à Tunis, et ce dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT.

2021402716FCCC3

Location gérance Libre d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 01 Mars 2021, et enregistré à la recette des finances Rue el Djazira le 24 mai 2021, Quittance n°27931 ; enregistrement n°2130 1370. Madame Aicha Bent Hssan Ben Said épouse Zaanouni a loué en gérance libre à la société TUNIGAM BETS société à responsabilité limitée, inscrite au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n°1722365B, dont le siège sis à la résidence el Wiem Local M3-M3 Bis Ennasser2, Ariana représentée par son gérant Monsieur Mohamed Amine El Abed, la totalité du Fonds de Commerce sis à la résidence El Wiem Local M3 et M3 Bis Ennasser 2 Ariana, destiné à l'exercice de tout type de commerce, et ce pour une durée de deux ans commençant le 01/3/2021 et se terminant le 28/02/2023.

Les éventuelles oppositions seront effectuées au 22, Rue El Emir Abdelkarim mutuelle ville Tunis, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux Journaux Le Quotidien et Echourouk du 11/11/2021.

2021402720FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un complexe de développement

Par acte de création d'un Complexe de développement enregistré au gouvernorat de Tataouine à 26/8/2019 sous le numéro 47 Nekrif 4

Siège de complexe Nekrif Remada Tataouine.

Composition :

- Président : Habassi Mohamed

- Trésorier : Zohal Khaled

- Secrétaire général : Thabti Abdallah

- Nombre des membres : 6 membres.

2021R02733APSF1

Constitution d'un groupe

Nom : Groupement de développement agricole WAAD ELKHEIR

Siège social : Kalaa Khesba Kef.

Objectifs :

- Gestion de ressources naturelles

Travail collectif et recherche d'emploi.

Membres :

- Président : Chikhaoui Ibrahim

- Trésorier : Aouadi Mohamed.

2021R02739APSF1

Constitution d'un groupement de développement agricole

Label : Groupement de développement agricole, Hajri, Menzel El Habib

- Objectif : Contribuer à encadrer ses membres et à les orienter vers les techniques agricoles les plus efficaces pour augmenter la productivité de leurs exploitations agricoles et de leurs activités. Et au développement du système de pâturage et des méthodes d'élevage

- Siège social : Hajri, Menzel El Habib Gabès 6030

- Reçu de la Commission de Menzel El Habib le 28 janvier 2021

- Autorité :

Moncef b Ali Khalfalli : Président

Mohamed b Belgacem Khalfalli : Trésorier

Salah b Mohhamed Khalfalli : Membre.

2021R02751APSF1

Constitution de syndic de copropriété

Suivant procès-verbal constitutif du 7/8/2021 enregistré à la recette des finances rue Taieb M'hiri Nabeul le 9/8/2021 sous le n°21703157 Quittance M050825 et suivant décision du gouvernorat de Nabeul du 14/9/2021 il a été décidé la constitution d'un syndic de copropriété ayant les caractéristiques suivantes :

Nom : Syndic Résidence La Terrasse.

Siège : Cité El Wafa Nabeul.

Président : Noomen Kordoghli.

Trésorier : Hassen Samet,

Membres : Jamel Euchi, Fatma Kolsi, Habib Tounsi, Nader Meddeb,

Nadia Shili, Wafa Zoghlemi.

2021X01280APSF1

Constitution de l'association DAAM

L'association DAAM, une association de développement, est constituée pour une durée illimitée, son siège social est sis au 33, Rue d'Italie 1000 Tunisie. (Récépissé N°RR339082998 TN).

Ses objectifs sont :

- Aider à fournir des programmes de soutien aux promoteurs et aux entrepreneurs notamment ayant obtenu des micro-crédits.

- Contribuer à l'encadrement technique pour les promoteurs et entrepreneurs, notamment ceux et celles notamment ayant obtenu des micro-crédits.

- Contribuer à fournir aux promoteurs et aux entrepreneurs des mécanismes et des programmes pour améliorer leurs capacités et leurs positions afin de créer des opportunités d'emploi et contribuer à améliorer la qualité vie de nombreuses familles.

Les membres du Comité Directeur de l'association DAAM sont respectivement :

- M. Radhi Meddeb : Président.

- Mme Basma Soudani : Trésorière.

- M. Mohamed Kamel Saïbi : Secrétaire général.

2021402655APSF1

Constitution du Syndic de la Résidence «Monia»

En date du 26/6/2021, le promoteur société EL BOUSTEN a organisé une assemblée générale extraordinaire avec les propriétaires de la résidence «Monia» (Titre foncier n°660269) pour la constitution du syndic de la résidence.

Les personnes présentes ont voté un bureau syndical et ont élu Mr Khaled Ben Ghanem en qualité de président du syndic.

A la demande du nouveau bureau syndical, le président de la municipalité de Nabeul a approuvé les travaux de l'assemblée et a émis une décision municipale en date du 27/8/2021.

Notifiant de la création du «syndic résidence monia», sis à la Cité El Wafa, Nabeul.

2021402705APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement des membres du syndicat pour l'année 2022

Dénomination du Syndicat : Syndicat l'Albatros au village méditerranéen

Matricule Fiscal : 886970/R

Siège : Immeuble 18 Bureau 351

Membres du Syndicat et leurs fonctions : Mesdames et Messieurs :

- Habib Ahmed : Président

- Mouna Ben Hassen : Trésorier

- Ayda Trabelsi : Membre

- Ridha Belhadj : Membre

- Mohamed Jamel Elifa : Secrétaire Général

- Anis Alaya : Vice Président

Date de la réunion de l'assemblée : Dimanche 24 octobre 2021

Date de l'Arrêté de Monsieur le Président de la Municipalité de Radés : 04 Novembre 2021 n°3661.

Enregistré à la recette des finances à Radés n°21802950 reçu n°1053582 du 4/11/2021.

2021R02745APSF2

Syndic des copropriétaires

De la Résidence Omrane 11

Suivant PV de l'assemblée générale en date du 29/11/2021 enregistré à la recette des finances de Raouad le 10/6/2021 sous le n°21802088 quittance n°M0415332 et Par décision de la commune de Raouad du 13/10/2021

Il a été décidé de nommée :

- Mr Bilel Selmi Président de Syndicat

- Mme Mohamed Nabil Madrassi Trésorier.

2021R02750APSF2

Election du nouveau bureau directeur du Club

Aouina Football Club

Identifiant Unique : 15448117/Q

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale électif tenue le 22 octobre 2021 au siège social du club sis au 20 Rue Habib Bourguiba Cité Taieb Mhiri Laaouina Tunis, et sur procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 octobre 2021 au siège social du club, et en présence du représentant de la délégation régionale de la jeunesse et aux sports de Tunis et de commission indépendante de supervision des élections, il a été décidé de nomme pour la période 2021/2025 :

Monsieur Samir Cherif : Président

Monsieur Karim Omar : Vice-président

Monsieur Elyes Ghoula : Secrétaire général

Monsieur Bilal Majaouli : Trésorier

Monsieur Houssem Zayatti : Membre responsable des médias

Monsieur Marwen Chelladia : Membre responsable des recrutements

Monsieur Abed Razak Mejri : Membre délégant des supporters.

2021R02761APSF2

Procès-verbal de l'assemblée générale

Syndicat des propriétaires de la Résidence du Golf

Siège : Rue du Maroc - Chotrana 1 - La Soukra

Selon PV de l'assemblée générale en date du 14/7/2021, enregistré à la recette des finances d'Ariana, le 25/10/2021 sous le n°21807578, quittance 83025, l'élection du nouveau bureau du syndicat a eu lieu comme suit :

- Mme Mouna Abdelfattah : Présidente

- Mr Maher Moalla : Secrétaire Général

- Mr Mansour Znaidi : Trésorier

Mr Jawher Chtioui : Membre

La constitution de ce syndicat de propriétaire est approuvée par la municipalité de la Soukra par la décession municipale n°2700 en date du 13 octobre 2021.

2021402711APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mrabet Hanen

Avocate à la cour d'Appel

182 Avenue Habib Bourguiba 2ème étage 8000 Nabeul

Tél : 52877880

1- Créancier saisissant : Naceur Ben Mahmoud Ben Fraj Lahmandi, Demeurant à 8 Rue Zeine El Abidine Elsnoussi.

2- Débiteur saisi : Karim Ben Mohamed Miladi, Entrepreneur en télécommunications, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 06329683, demeurant Avenue des Nations Unies-Kélibia Nabeul.

3- Avocate poursuivante : Maître Mrabet Hanen, Avocate à la cour d'Appel, 182 Avenue Habib Bourguiba 2ème étage - 8000 Nabeul.

4- Immeuble mis en vente : La totalité de l'immeuble appartenant au débiteur sis à «cité Asmar ou merdés» au centre de la ville de Kélibia du gouvernorat de Nabeul, donnant sur la rue de Stockholm à l'ouest, est délimité du nord par «Adel Kalii» et de l'est par le bâtiment revenant aux sœurs du débiteur «Souad et Anissa et Dalila» et du sud par «Mohamed Zouari». Cet immeuble non encore aménagé et non immatriculé, il s'agit d'une maison s'étendant sur un rez-de-chaussée d'une superficie de 197 m² se composant d'une salle de séjour, d'un hall, d'une cuisine, de 3 chambres à coucher et de deux salles de bain; ainsi que d'espaces nus pour l'aération et l'accès (ou le passage). Par ailleurs la sœur du débiteur «Dalila» et la propriétaire de 1er étage de cet immeuble.

5- Mise à prix : Cent quarante milles trois cents quarante cinq dinars (140.345.000d), outre les frais qui seront annoncés à l'audience.

6- Date, Heure et lieu de l'adjudication : La vente aura lieu le mercredi quinze décembre deux milles vingt et un (15/12/2021) à la salle des criées au tribunal de première instance de Nabeul, à partir de neuf heures (9h) du matin.

7- Visite de l'immeuble mise en vente : Peut avoir lieu tous les jours.

Observations : Pour participer à l'adjudication, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Mr le Gouverneur de Nabeul et tout participant à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) au moins de la mise à prix conformément à la loi ou présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

- Le participant à l'adjudication doit se faire représenter par un avocat à la cour d'appel ou à la cour de cassation pour prendre connaissance du amer des charges, s'adresser au greffe de la chambre des saisies immobilières au tribunal de première instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant pendant les jours et heures ouvrables.

2021T01044VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque International Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. inscrite au registre de commerce sous le n°B187881996 ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier.

Partie poursuivie : Sihem Bent Mounir Sahnoun gérante de société CIN 00140125 demeurant à la Marsa 11 rue des hafsides ou 8 rue de l'Histoire la Marsa en sa qualité de débiteur et propriétaire de la propriété à vendre.

Monsieur Ezzeddine Ben Mansour Mhadhbi Professeur CIN 00140125 demeurant à la Marsa 11 rue des hafsides Tunis ou 8 rue de l'Histoire la Marsa Tunis.

En sa qualité de débiteur qui a un droit personnel sur la propriété à vendre suivant le mariage sous le régime de la communauté des biens.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira - Tunis MF 114576/S.

Immeuble saisi et mis en vente :

Il s'agit de la propriété faisant l'objet du Titre foncier n°148508 Tunis dénommé «SARRA», sise à rue Hamilcar cite el wifak la Marsa Est, il s'agit d'un terrain d'une contenance de 212 m², sur lequel est édifié un duplexe à usage d'Habitation se compose de 2 étage d'une superficie totale de 254 m², le rez-de-chaussée se compose d'une chambre qui ouvre sur la piscine et une salle à manger, cuisine, toilette, et terrasse, et un studio de 21 m², un escalier qui mène au 1er étage, qui se compose de 4 chambre, salle de bain. L'immobilier est équipe de chauffage centrale et climatisation, et il existe tous les équipements nécessaires.

Mise à prix : La mise à prix est de 887.160.464 dinars, outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : le mardi 14/12/2021 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis 1 Rue bab bnet Tunis.

La visite est possible tous les jours.

2021T01053VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Hidri Faten

Avocate à la cour de cassation

58 Rue Al Djazira Tunis

71.326.657

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, représentée par son président directeur général, S.A. inscrite au registre de commerce sous le n°B187881996 ayant son siège social 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

Partie poursuivie : Rafik Ben Noureddine Darraji, Gérant d'une Société, CIN n°00486935 demeurant à la rue Azzouz Rebai impasse n°1 bloc A2 cité de la douane el Manar 2 Tunis, et à 34 Rue Iben Khaldoune Tunis en sa qualité de débiteur et hypothécaire.

L'avocat poursuivant : Maître Hidri Faten, avocate à la cour de cassation, 58 rue Al Djazira - Tunis MF 114576/S

Immeuble saisi et mis en vente :

Il s'agit de la propriété faisant l'objet du Titre foncier n°174252 Tunis dénommé "yasmine3" génère du titre foncier n°70470 Tunis c'est un terrain nu d'une contenance de 599 m² de forme rectangulaire situe approximativement à 250 m nord ouest de la route express n°23 entre la Marsa et Gammart n'est pas loin de la plage presque 1500 m.

Mise à prix : La mise à prix est de 658.900.000 dinars outre les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : le mardi 14/12/2021 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis rue beb benêt.

La visite est possible tous les jours.

2021T01055VEPA1

«Cabinet CHAKER AVOCATS»

38 Rue Ghandi Tunis

Tél : 71.257.859

MF : 1139464/A/A/M/000

A la demande de l'UIB, élisant domicile chez ADR 5 Rue Talleyrand Tunis.

Contre la partie saisie : Saleh Lounis CIN n°05422374, 33 Rue Eddawha Marsa Ouest.

A la diligence de «Cabinet Chaker Avocats» représenté par Maître Yahia Chaker Avocat à la cour de Cassation

Parts indivises à vendre : Objet les 103 eme indivis de TF 85297 Tunis consistant en un terrain de 103 m² sis à la Marsa Cité Erriadh Rue Assad Ibn Fourat sur lequel est édifiée un logement de 2 niveaux dont le RDC composé de d'un 1er local de 2 chambres, cuisine, bloc sanitaire et patio de 45,43 m² bâtis et un 2ème local de 36,85 m² bâtis de 2 chambres, cuisine, bloc sanitaire et patio.

Mise à prix : 86.538, 540 frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mardi 7/12/2021 devant le tribunal de 1ère instance de Tunis à partir de 9h.

- On peut visiter l'immeuble tous les jours.

2021T01063VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tel. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R.C N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie :

Fawzi Aouididi (médecin) titulaire de la cin n°0259928 demeurant app B1 immeuble Emeraude 2 cité Ennaser l'Ariana.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété dénommée (khalil et hamza) objet du tf n°152825 Tunis d'une superficie de 677 m² sise aux Berges du lac Tunis nord la dite propriété consiste en un terrain nu à usage d'habitation équipés de toute les infrastructures nécessaires tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Tunis.

Mise à prix :

1.434.050.000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis le mardi le 14/12/2021 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2021T01064VEPA1

Vente aux enchères sur folle enchère

Me Neggazi Jamel

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173 / 94.553.525

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, inscrite au registre de commerce relevant du tribunal de première instance de Tunis, sous le n°176041996B, son siège social sis à Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : Mohamed Ben Ismail Bahri, gérant de société, titulaire de la CIN numéro 01603847, domicilié au numéro 16, Rue 7422 - El Manar 1 Tunis et en cas de besoin en son domicile sis au 12 Rue de l'Autriche - Tunis (en sa qualité de caution numéraire pour les dettes de la débitrice principale, la société MAPEX, en la personne de son représentant juridique)

3/ L'adjudicataire le fol enchérisseur : Madame Chedia Bent Abdelhamid Kesiaa son profession directrice retraitée de STB, titulaire de la CIN numéro 00666212, domicilié à 16 rue Salah Eddine Elbalti El Manar 01 Tunis.

4/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

5/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est un lot de terrain à vocation de construction, siégé dans quelques côtés par un siège en brique, sis à la Zone Industrielle de Mégrine, sur le bord de la Rue Elfarabi - gouvernorat de Ben Arous, dont la superficie est de 941 m², objet du titre foncier numéro 9427 Ben Arous, auquel on peut arriver par la route Z4 (route 475 RL), puis au niveau du magasin Carrefour Market, pour prendre un virage à droite puis un autre virage à droite, qui est la rue Beyrouni puis la rue Elfarabi où se trouve le bien immobilier objet de litige et le bien immobilier à vocation industrielle, sis à la zone des activités industrielles et qui comprend plusieurs activités selon le cahier des charges extrait de la commune du lieu.

6/ Le montant de l'adjudication au profil du fol enchérisseur : Le montant est fixé à huit cent quatre vingt sept mille dinars (887 000 dt000) auquel est rajouté le montant de trois mille six cent soixante dix-neuf dinars 963 millièmes (3 679 dt963) à titre des dépens conformément au jugement d'adjudication n°42395 prononcé en date du 27/5/2021.

7/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix est évalué à six cent trente quatre mille et deux cent quatre vingt et onze dinars et 585 millimes (634 291 d 585), sans considérer les frais de la poursuite qui seront déclarés le jour de l'audience.

8/ Date et lieu de l'enchère : Le jeudi correspondant au seize décembre deux mille vingt et un (16/12/2021) près l'arrondissement des ventes immobilières du tribunal première instance de Ben Arous à partir de neuf heures du matin.

9/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du tribunal de première instance de Ben Arous ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2021R02754VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Après réduction de 40 %

Il sera procédé le lundi 6/12/2021 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia, à la vente du terrain ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70-72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : Monsieur Mourad Ben Jaber Ben Kacem Arous, demeurant à 69 rue Oubeid El Mehdi Mahdia, CIN n°03979817.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente : La totalité du titre foncier 33432 Mahdia, composé de la parcelle 43 d'une superficie de 99 m² situé à Hiboun gouvernorat de Mahdia, il s'agit selon l'expertise d'un appartement résidentiel n°26 situé au deuxième étage, bloc A de la résidence «DAR FRAJ», située à la zone touristique de Hiboun. L'appartement se compose d'un hall à l'entrée, un salon, une cuisine moderne équipée et donnant sur un séchoir, deux chambres à coucher, une salle de bain moderne et équipée, un balcon coté salon, l'appartement est doté de toutes les commodités, il est de bonne qualité vu la qualité des matériaux utilisés.

Mise à prix après réduction de 40 % : Cent trente six milles six cent quatre vingt dinars (136.680,000 DT), en plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, à 4923,174 DT à l'audience précédente, et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite de l'immeuble : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez-vous.

Observation : Pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2021S01220VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE société anonyme immatriculée au Registre de commerce sous le numéro B182331996 en la personne de son représentant légal demeurant son siège social sis rue Hédi Nouira Tunis. Direction régionale sise à 14 janvier hammam Sousse.

Partie saisie : héritiers Béchir Ben Ali Amara, débiteurs hypothécaires, qui sont : Sa Femme et ses fils.

1/ Bediaa Bent Esghaier El Ameri,

2/ Foued Ben Béchir Ben Ali Amara

3/ Narjes Bent Béchir Ben Ali Amara.

4/ Mansour Ben Béchir Ben Ali Amara

5/ Anis Ben Béchir Ben Ali Amara

6/ Wafa Bent Béchir Ben Ali Amara

7/ Sahbi Ben Béchir Ben Ali Amara

Ses Fils de sa femme décédé Jazia Bent Mohamed Chouaieb qui sont :

8/ Fethi Ben Béchir Ben Ali Amara

9/ Salwa Bent Béchir Ben Ali Amara

10/ Leila Bent Béchir Ben Ali Amara

11/ Ali Ben Béchir Ben Ali Amara

12/ Abdelfateh Ben Béchir Ben Ali Amara.

Tous demeurant à la place de l'indépendance Kalaa Sghira Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour, domicilié à la route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de la propriété sise à Kalaa Sghira Sousse d'une superficie de 3874 m², objet du titre foncier n°33076 Sousse dénommé "el mnawra VIII" et qui présente un terrain agricole englobé par le plan d'aménagement urbain de la ville de Kalaa Sghira se situant dans la zone agricole N Aa, il se compose de 2 lots n°661 et n°670 boisés des olives.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de cent quatre vingt treize milles sept cent dinars (193.700.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu lundi le 6/12/2021 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2 Sahloul.

Conditions de visite de l'immeuble : chaque jour de 9 h à 17 h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de Première Instance de Sousse 2 pour prendre connaissance du cahier des charges.

2021S01224VEPA1

Ajournement de l'audience de l'adjudication et rabaissement de quarante pour cent (40%)

De la mise à prix initial

Les demandeurs poursuivants :

1/ Kaled Ben Abdallah Trad, demeurant à Essada Sidi Alouan Mahdia - 2/ Nabil Ben Ali Sfaxi, demeurant à rue Sidi Taher Ksour essef Mahdia - 3/ Mohamed Elhedi Ben Mohamed Slema, demeurant à la rue Abdallah Kris n°2 Ksour essef Mahdia - 4/ Adel Ben Saleh Sfaxi, demeurant à la rue Ali Karchoud Ksour Essef Mahdia - 5/ Elmondher Ben Mostafa Bechcha, demeurant à Ksour essef Mahdia 6/ Fethi Ben Klifa Ben Selem, demeurant à Awled Dhawedi Mahdia.

L'avocate poursuivante :

Maître Ftouma Msakni, avocate à la cour d'appel, sise rue des Martyrs à Mahdia.

L'objet de la vente :

La totalité des parts indivises constituantes 26362 parts de la totalité de 52724 parts de l'immeuble titré «el rodha» l'objet du titre bleu n°8501 Mahdia daté le 10/9/2008 registre 54 n°266 représentant la partie n°1 du plan relatif au titre objet du jugement d'immatriculation n°3323/641 et se constituant d'un terrain agricole situé à Malloulech Mahdia.

Date de la vente :

La vente aura lieu le lundi 6/12/2021 au tribunal de première instance de Mahdia à 9 heures du matin.

La partie saisie :

Société wifak transport SWT Sarl en la personne de son représentant légal sise au siège social 3 bis rue Ali Belhouan Weddi Ellil Mannouba, titulaire du registre de commerce n°B17918196.

Mise à prix :

La mise à prix de la vente est déterminée à la somme de deux cent trente et un milles sept cents douze dinars huit cent millimes dinars (231.712,800) après la réduction de la mise à prix initiale de 40%, on lui ajoute les frais de la première audience d'adjudication fixé par le tribunal à cinq milles deux cent soixante quinze dinars trente neuf millimes (5275,039) et les frais et les honoraires de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Visite de lieu :

La visite du lieu peut se faire chaque jour et sans restriction particulière de neuf heures du matin jusqu'à six heures du soir.

Pour plus de renseignements contactez l'avocate poursuivante ou le greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia où a été déposé le cahier des charges.

2021S01225VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : 1/ Olfa Bent Youssef Jerbi épouse Khiari cin 05295509 demeurante à Gremda km 5.5 Merkez Kammoun rue combattent Taher Kammoun connu impasse elmaasara Sfax et à la route l'Afran km 2 Merkez Mnif n°64 Sfax.

2/ Ameur Khiari cin 01118023 demeurant à Gremda km 5.5 Mekez Kammoun rue Taher Kammoun connu par impasse Elmaasara Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisie :

L'immeuble sis à Gremda km 5.5 Merkez Kammoun rue combattent Taher Kammoun connu par impasse Elmaasra consistant en une construction d'une superficie couverte de 168 m² édifiée sur un terrain d'une contenance de 989 m² contient à son coté ouest deux garages d'une superficie de 167.50 m².

Le garage du coté sud contient une porte sur la rue et une porte sur le jardin, il est couvert en panneaux sandwich et le garage du coté nord contient une porte sur le Jardin il est couvert.

La maison contient 4 chambres, une cuisine, un séjour, une salle, un couloir et une toilette.

Tous le terrain est clôturé et il est délimité du coté sud par rue combattent Taher Kammoun d'où son entrée, du coté est par les héritiers feu Ben Mabrouk, du coté nord par Abderazzek Chebbi et du coté ouest par mezghani.

Mise à prix : (311.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 8/12/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X01282VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat Rue Salem Harzallah Imm. Banque

du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Ali Ben Ayedi Chmak, cin 03932612, RCA1337051998 demeurant à 14 rue de Jalta Chebba Mahdia

2/ Ayedi Ben Mohamed Ben Mansour Chmak cin 03811079, demeurant à la rue de Jalta Chebba Mahdia.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisie :

L'immeuble sis à la cité Abdelwaheb, rue de Jalta Chebba gouvernorat Mahdia consistant en un terrain contenant au coté sud une construction de deux étages :

Le 1er étage consistant en un garage d'une superficie couverte de 160 m².

Le 2ème étage consistant en une maison moderne édifié sur toute la superficie du garage et adjacente du coté nord à une autre construction situé au 1er étage d'une superficie couverte de 96 m².

Délimité du coté sud par une route publique d'où son entrée connue par la rue de jalta, du coté est par Mabrouk Chmak, du coté nord par les héritiers Hadj Ali Chouaib et du coté ouest par Hédi Chmak, la contenance de tout l'immeuble est 414 m².

Mise à prix : (270.320.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 20/12/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Mahdia où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X01283VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Société Djerba Evasion, SARL, MF 1065258N, RC : B2062422008, dont le siège sociale à la zone touristique Mezeraya Djerba Médenine

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

Les immeubles saisis :

1) L'immeuble dénommé «Tawfik» objet du TF n°37087 Médenine sis à Mezreya Djerba Médenine d'une contenance de 62 m² et l'immeuble dénommé «Laila» objet du TF n°2645 Médenine sis à mezreya Djerba Médenine d'une contenance de 5500 m² consistant en un terrain clôturé contenant quelques palmiers et oliviers et une ancienne construction et un complexe connue par hôtel Djerba évasion composé de 3 étages :

Le sous sol est composé de 2 vestiaires pour les ouvriers, un bloc sanitaire, un hammam, des dépôts des débarras et un local technique.

Le rez-de-chaussée composé d'un parking, une entrée, une réception, un café, un bureau, un restaurant, une cuisine, 4 suites, un air équipé, une grande terrasse et une piscine. Le 1er étage contient des escaliers, 6 suites et des balcons.

Les deux immeubles sis à une zone agricole hors le plan d'aménagement équipé, en eau potable, en électricité et le réseau téléphonique.

Mise à prix : (1.959.392.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 20/12/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X01284VEPA1

Vente aux enchères publiques

Les poursuivants : les sieurs et dames Aicha, Jamila, Zohra, Abdeltif, Mohamed fils de Almi Hasnaoui, ayant élu leur domicile au cabinet de leur avocat Maître Akram Moussa sis au Kram 06 Rue Lagha,

- Le copropriétaire : Mme Zina Ben Said, aucun domicile ne lui est connu.

- L'avocat poursuivant : Maître Akram Moussa Avocat, 06 rue Lagha le Kram.

L'immeuble à vendre : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°57229 Tunis qui consiste en un local à usage d'habitation d'une superficie de 136 m² sis à la Rue Yoghorta n°2 Le Kram ouest - Tunis, se composant de 3 chambres à coucher, une salle d'eau, et une cuisine.

Titre exécutoire : Le jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis sous le n°9602 en date du 7/3/2017.

La mise à prix : est fixée à la somme de 146.000,000 Dinars, les frais de poursuite qui seront fixés le jour de l'audience.

La visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est permise chaque jour.

L'adjudication : Aura lieu le mardi 7/12/2021 à partir de 9H au Tribunal de 1ère instance de Tunis.

Conditions de participation aux enchères : Les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de Tunis, et nul ne peut participer qu'après avoir consigné le tiers du prix cité.

2021402703VEPA1

Avis aux créanciers

Avis d'ouverture de procédure de distribution

(Suivant les articles 466 et 468 du CPCC)

Affaire de Distribution n°220

Par ordonnance rendue par Mr le juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions prés le tribunal de première Instance de Sousse, en date du 28/9/2021, et ce suite à la requête en distribution introduite par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, ayant son domicile à sa succursale de Msaken et ayant élu domicile au cabinet de son avocat, la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», sis à la rue d'Algérie, Sousse et ce après consignation du montant à la trésorerie générale de la Tunisie en vertu du reçu n°M064768 en date du 29/12/2016.

Il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles, objet d'une saisie arrêt, appartenant à la société EUROPRINT, ayant son siège à la Route de Sfax n°15 Msaken, s'élevant à trois mille trois cent quatorze dinars, deux cent quarante deux millimes (3.314,242 DT), en vertu de l'ordonnance sur requête n°27503 de Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Sousse, consigné à la trésorerie générale de la Tunisie en vertu du reçu n°M064768 en date du 29/12/2016 suite à la vente aux enchères publiques par maître Adel Ben Farhat en vertu de l'attestation de dépôt n°17237 en date du 23/10/2018.

Par conséquent, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal, dans le délai de trente jours de la parution au journal officiel, de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2021S01230VEPA2

Avis d'ouverture de procédure de distribution

(Suivant les articles 466 et 468 du CPCC)

Affaire de Distribution n°221

Par ordonnance rendue par Mr le juge commissaire chargé du règlement des ordres et des distributions prés le tribunal de première instance de Sousse, en date du 28/9/2021, et ce suite à la requête en distribution introduite par la Caisse Nationale de sécurité Sociale, ayant son domicile à sa succursale de Msaken et ayant élu domicile au cabinet de son avocat, la société Civile Professionnelle d'Avocats «BOURAOUI & GAHBICHE», sis à la rue d'Algérie, Sousse et ce après consignation du montant à la trésorerie générale de la Tunisie en vertu du reçu n°M038103 en date du 29/6/2009.

Il a été ordonné l'ouverture d'une procédure de distribution du produit de la vente des biens meubles, objet d'une saisie arrêt, appartenant à la société TUNIFER, ayant son siège à Sidi El Hani, centrale, Sousse, s'élevant à mille huit cent soixante dinars, (1.860,000DT), en vertu de l'ordonnance sur requête n°27503 de Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Sousse, consigné à la trésorerie générale de la Tunisie en vertu du reçu n°M038103 en date du 29/6/2009 suite à la vente aux enchères publiques par maître Karim Ben Arbia en vertu de l'attestation de dépôt n°16613 en date du 4/12/2019.

Par conséquent, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal, dans le délai de trente jours de la parution au journal officiel, de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant, cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2021S01231VEPA2

Appel d'offres n°5

Sans détermination de la mise à prix

Cession de la société

ELBENE INDUSTRIE

DE FACON GLOBALE A AUTRUI

SA au capital : 40.000.000 DT

IU : 0010478 S

N° d'affiliation à la CNSS : 50137/85

Sidi Bouali 4040 Sousse Tunisie

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première instance de Sousse en date du 8/11/2021 dans le cadre de l'affaire n°117/17 portant cession de la société ELBEN INDUSTRIE d'une façon globale à autrui et l'assignation à l'administrateur judiciaire Belgacem Ben Khaled de rédiger le cahier des charges conformément aux dispositions de l'article 461 et suivant du code de commerce sous le contrôle du juge de l'entreprise audit tribunal et la communication des offres d'achat reçues audit tribunal avec la précision que le dernier délai pour la réception des offres est fixée au 22/12/2021 et l'ouverture des offres s'il y en a au 23/12/2021 et

l'ordonnance de publication de l'offre au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont l'un en arabe et dans l'un des sites électroniques spécialisés à la charge de la débitrice, l'administrateur judiciaire Mr Belgacem Ben Khaled nommé contrôleur d'exécution de ladite société lance un appel d'offres pour la cession globale à autrui de ladite Société à son état de tous les côtés sans détermination de la mise à prix. Ceux désirant l'acquisition de l'établissement sus indiqué peuvent contacter le contrôleur d'exécution Maître Belgacem Ben Khaled à son adresse : IMMEUBLE EL AHMADIA 04 1er étage n°02 Rue Georges Gorse La Corniche 4000 Sousse Tel et fax : 73217330 Portable 98401023 pour le retrait du cahier des charges contre le paiement de 400 dinars, les visites ne sont possibles qu'après avoir pris un rendez vous avec le contrôleur d'exécution.

Les offres doivent être adressées au contrôleur d'exécution Maître Belgacem Ben Khaled Immeuble El Ahmadia 04 1er étage n°02 Rue Georges Gorse La Corniche 4000 Sousse Tel et fax : 73 217 330 Portable 98 401 023 par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir Appel d'offres relatif à l'achat de "LA SOCIETE ELBENE INDUSTRIE EX TUNISIE LAIT".

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le mercredi 22 décembre 2021.

2021S01233VEPA2

Extrait de l'ordonnance d'ouverture

Des procédures de règlement judiciaire

Madame Neila Ben Abdallah, Président du Tribunal de Première Instance de Sfax a rendu en date du 3/11/2021 dans l'affaire de règlement judiciaire n°312 relative à la Société d'Armement et de Construction Navale «SACNA» l'ordonnance suivante :

Premièrement : Ordonne l'ouverture des procédures de règlement judiciaire se rapportant à la Société d'Armement et de Construction Navale «SACNA» titulaire de la Matricule Fiscal n°0003989V et l'ouverture de la période de contrôle se rapportant à elle, de transmettre le dossier à Monsieur le Juge de l'Entreprise auprès du présent Tribunal pour contrôler les procédures.

Deuxièmement : Nomination de l'expert comptable Monsieur Bacem Dammak comme administrateur judiciaire et le charger d'établir un programme de sauvegarde et de le remettre dans un délai ne dépassant pas trois mois à Monsieur le Juge de l'Entreprise, la demanderesse doit lui payer une avance de cinq cents dinars sur les honoraires.

Troisièmement : Ordonner la suspension des procédures d'exécution de recouvrement des dettes antérieures à la demande d'acceptation du règlement judiciaire pour une période ne dépassant pas la période de contrôle à l'exception des sommes dues par le personnel qui seront exécutées suivant ordonnance à l'exception des montants non saisissables se rapportant à ces droits dus.

Quatrièmement : Ordonner la suspension des procédures d'exécution se rapportant aux opérations de saisies des biens mobiliers ou immobiliers tendant au recouvrement des créances pour une durée ne dépassant pas la période de contrôle.

Cinquièmement : Ordonner l'arrêt des dates d'effet des intérêts et indemnités de retard, de suspendre les périodes de déchéance du terme pour une période ne dépassant pas la période de contrôle d'interdire à la demanderesse de céder ses biens immobiliers ou de les hypothéquer au cours de la période de contrôle.

Sixièmement : Fixation de la date de cessation de paiement des dettes au 29 octobre 2021.

Septièmement : Ordonner d'inscrire la présente ordonnance au registre national des entreprises de remettre une copie à la commission de suivi des entreprises économiques et de la publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à la charge de la demanderesse.

2021X01285VEPA2

Clôture de liquidation

Action de sujet : Association KAFEL AL-YATIME

MF : N°1235924XNN/000

Adresse : Rue des Nations unies Hammamet Nabeul

En vertu de la décision du 02 Novembre 2021 rendue par le tribunal de première instance de Tunis dans l'affaire n°108 Mr Bilel Rahmouni en sa qualité de liquidateur judiciaire de l'association «Kefel el Yatim», informe le publique qu'il a été décidé la clôture de la dite liquidation.

Liquidateur Bilel Rahmouni (Adresse : rue 18 janvier, immobilier 19 Amen centre app AR2, Ariana 2020 / Tel : 71 709 153 / Fax : 71 709 863).

2021402714VEPA2

Avis de distribution

Le juge commissaire des distributions auprès du tribunal de première instance de Manouba a ordonné dans l'affaire n°114 en date du 26/4/2021 l'ouverture de la procédure de distribution de la somme de seize mille neuf cent dinars consignée à la caisse des dépôts et consignations le 14/10/2019 sous le numéro MO054221 à la requête déposée par Maître Mohamed Bouattour pour le compte de la C.N.S.S contre le débiteur Abdessalem Ben Mouldi Ben Salah Marouani et Société Zetouna Tamkeen et BNA.

En vertu des articles 467 et 468 CPCC, tout créancier qui entend participer à la distribution doit à peine de forclusion produire dans les 30 jours qui suivent cette publication ses titres de créance au greffe du tribunal, avec demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

2021402718VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CORPORATE TRAVEL AND EVENTS

Société anonyme

Au capital de 382.000 dinars

Siège social : Route de la Marsa km 9 l'Aouina 2045

IU : 496688X

Messieurs les actionnaires de la société «CORPORATE TRAVEL AND EVENTS sont convoqués à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 6 décembre 2021 à 10 heures au siège social de la société sise à la Route de la Marsa km 9 l'Aouina 2045 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du mode et délai de convocation;

2. Lecture des états financiers, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers;

3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales :

5. Contrôle et approbation des actes de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et quitus aux administrateurs et au directeur général;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2020 ;

7. Renouvellement du mandat des administrateurs;

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes;

9. Questions diverses

Les actionnaires délibéreront sur l'ordre du jour de l'assemblée conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts.

2021T01069SANB3

Convocation et ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 5 700 000 DT

Siège social : Z.I. Kondar 4020 Sousse

RNE : 938755Z/A/M000

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration n°47, les actionnaires de la société sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire le 3 décembre 2021 à 10 heures dans les bureaux de la société sis à Hammamet pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et de celui du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital

2- Augmentation du capital social en numéraire avec suppression des droits préférentiels de souscription ;

3- Modification de l'article 6 des statuts de la société;

4- Nomination de nouveaux membres au Conseil d'Administration

5- Pouvoirs pour accomplissement des formalités légales.

2021R02731SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Touristique Tunisie Golfe (STTG)

Nom de la société : Société Touristique Tunisie Golfe

S.A au capital social : 21 300.000 D

Siège social : Cap Gammarth 2070 la Marsa

Matricule fiscal : 012376W/A/M/000

N° CNSS : 65.479/04

Messieurs Les Actionnaires de la Société Touristique Tunisie Golfe sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra lundi 29 novembre 2021 à 10h à l'hôtel le Palace Gammarth à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Ratification et validation des modes et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Approbation des conventions prévues à l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Questions diverses

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

2021R02738SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Touristique Tunisie Golfe (STTG)

Nom de la société : Société Touristique Tunisie Golfe

S.A au capital social : 21 300.000 D

Siège social : Cap Gammarth 2070 la Marsa

Matricule fiscal : 012376W/AIM/000

N° CNSS : 65.479/04

Messieurs les Actionnaires de la Société Touristique Tunisie Golfe sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra lundi 29 novembre 2021 à 12h à l'hôtel le Palace Gammarth à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Examiner la situation de la société eu égard aux dispositions de l'article 388 de CSC.

2021R02747SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE AFRIQUE DE MABRE

Société anonyme

Au capital de 160.000,000 dinars

Siège social : Avenue la République Thala - 1210

I.U : 827530R

Messieurs les actionnaires de la Société AFRIQUE DE MABRE sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le vendredi 10/12/2021 à 10h au siège social de la SODEK- SICAR, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation financière et comptable et les causes de retard de préparation des états financiers,

- Examen de la nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

2021R02748SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

MANUFACTURE DE TOLE FINE ET D'EMBALLAGE METALLIQUE

«MTF EMBAMET»

Société anonyme

Au capital de 36.200.000 DT

Siège social : Z.I. Ariana - Tunis

RNE : 0035929G

Messieurs les actionnaires de LA MANUFACTURE DE TOLE FINE ET D'EMBALLAGE METALLIQUE «MTF EMBAMET» sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mercredi 15 décembre 2021 à partir de 10 H, au siège social de la société et ce à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Etude de la situation Juridique et financière de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Modification des statuts.

2021R02756SANB3

Réunion de l'assemblée générale extraordinaire

ANNONCE RNE-JORT

BANQUE TUNISO KOWEITIENNE

SA au capital de 200.000.000 dinars

Siège social : 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Identifiant unique : 012357 S

Les actionnaires de la Banque Tuniso-Koweitienne sont convoqués à se réunir en assemblée générale extraordinaire le mercredi 15 décembre 2021 à 10 heures, au siège social de la BTK, 10 bis avenue Mohamed V - 1001 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Réduction du capital social de la BTK suivie immédiatement d'une augmentation par création d'actions nouvelles - Conditions et modalités de l'émission;

2. Pouvoirs à conférer au Conseil d'administration pour la réalisation de l'augmentation de capital et sa constatation définitive;

3. Modification de la dénomination sociale de la banque;

4. Modification et mise à jour des statuts de la banque;

5. Pouvoirs en vue des formalités.

2021R02759SANB3

Convocation à l'assemblée générale

Société POLYCLINIQUE LE BARDO

Société anonyme

Au capital social de 8.400.000 DT

Siège social : 24 Avenue Taieb M'hiri 2000 Le Bardo

Identifiant Unique : 1414495V/A/M/000

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'assemblée générale extraordinaire annuelle de notre société qui aura lieu le mardi 30 novembre 2021 à 14h au siège de la société 24 Avenue Taieb M'hiri - Le Bardo.

L'ordre du jour sera le suivant :

1- Régularisation conformément aux dispositions de l'article 388 du CSC

2- Augmentation du capital de la société.

3- Modification corrélative des statuts de la société.

Les documents qui seront soumis à cette assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition des actionnaires, au siège de la société, dans les délais légaux.

2021402724SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

4 décembre 2021

Sté «MEMMI et MAHJOUBI LAB2M» SARL

Capital : 150 000 d

Siège social : Rue Palestine n°35 Tunis

Identifiant fiscal : 1040714 J/A/M/000

Suite à la lettre reçue du commissaire aux comptes du 4/10/2021 sur les rapports d'audit des exercices 2014-2015-2016 et ses demandes nous appelons l'assemblée générale extraordinaire pour se réunir le 4 décembre 2021 à Business Hôtel Montplaisir Tunis sur l'ordre du jour suivant :

1/ Discussion et réponse à la lettre reçue du commissaire aux comptes Mr Ammar Amri du 4/10/2021 et ses demandes

2/ Précision des procédures de rectification de la comptabilité et les approbations des modifications nécessaires aux exercices 2014-2015-2016

3/ Désignation d'un cabinet comptable pour réaliser les travaux de rectification,de préparer les déclarations rectificatives à l'administration fiscale et sociale et autres si nécessaire et préparer les états financiers des exercices 2014-2015-2016 pour les soumettre de nouveau au commissaire aux comptes Mr Ammar Amri afin de les auditer.

4/ Divers.

2021402700SRLB3

«Société Orient Tea (OT)» S.A.R.L

Au capital de 3 025 000 dinars

MF : 1293350D

Siège social : Km6, Route de Khelidia, 1135 Naassen, Ben Arous, Tunisie

Messieurs les associés de la société Orient Tea (OT) sont convoqués pour assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 30/11/2021 à 9 heures au siège social de la société sis km 6, route de Khelidia, 1135 Naassen, Ben Arous, TUNISIE à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités de convocation;

2. Approbation de la transformation de la société Orient Tea de société à responsabilité limitée en société anonyme;

3. Approbation du rapport de diagnostic financier et économique entrant dans le cadre du programme de restructuration de la société Orient Tea en application des dispositions de l'article 15 de la loi n°2019-47 du 29 mai 2019 et des textes subséquents ;

4. Approbation du rapport de Gérance relatif à l'augmentation de capital et du rapport du Commissaire aux comptes relatif à l'augmentation de capital et la suppression des droits des associés de participer à ladite augmentation :

5. Suppression des droits des associés de participer de l'augmentation de capital ;

6. Augmentation de capital social et approbation de l'entrée d'un nouvel associé;

7. Modification corrélative de l'article 6 des statuts;

8. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des associés au siège social de la société dans les délais légaux et ce, en vue de leur en permettre l'examen.

2021402734SRLB3

Autres sociétés

La Société Mutuelle de Base de Service Agricole

Cave viticole Chuiggui Tebourba

MF : 0031697S

Messieurs les adhérents de la Société Mutuelle de Base de Service Agricole Cave viticole Chuiggui Tebourba, sont convoqués pour la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 6 décembre 2021 à 10 heures, au siège de la société sis à Chuiggui - Tebourba pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2020

2/ Examen des états financiers arrêtés au 31/12/2020

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour le même exercice

4/ Approbation du rapport d'activité et des états financiers et quitus à donner aux administrateurs.

5/ Affectation des résultats.

6/ Acceptation de nouveaux adhérents

7/ Election partielle des membres du conseil d'administration.

Les adhérents désirant participer à l'élection des membres du conseil d'administration, sont priés de déposer leurs candidatures au bureau d'ordre de la société ou par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard 10 jours avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Les documents comptables relatifs à l'exercice 2020 seront mis à la disposition des adhérents au siège de la société, à partir du huitième jour avant la date de la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

2021402702SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Mer Adel Ben Mohamed Laabidi titulaire de cin n°07289941 délivrée le 27/5/1999 déclare la perte du titre foncier constatif n°17/59 du titre foncier n°12233 Manouba conformément à la déclaration d'honneur le 23/9/2021.

2021T01043DIVD2

Perte de titre de propriété

Les héritiers de Houssine Ben Habib Ben Sghaire Chamssi date de naissance 22/8/1941 Gabès, carte d'identité numéro: 03200685 daté le 14/11/2018. Avoir perdu son titre de propriété d'un terrain numéro 92 c'est une terre boisée sujet de dessin immobilier numéro 33357 Gabès trouvé Midou Gabès sud ville Gabès l ès taille 15834 m² c'est pourquoi j'ai gratté un enregistrement numéro 34576 date 13/4/2011.

2021R02741DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Sahbi Ben Amara Ben El Hafnaoui Hamdi El Kebir titulaire de la CIN n°02746963 déclare la perte du titre de propriété n°5220/5 objet de titre foncier n°12278 Kasserine dénommé "Salama" sis à el Aouija gouvernorat de Kasserine selon déclaration de perte signée en date du 27/10/2021 n°1455.

Il désire extraire une deuxième copie originale au lieu du titre perdu, tout celui qui a opposition la présente entre les mains du notaire à Kasserine Maître Abdessamad Siidaoui dans les 70 jours de la publication.

2021R02749DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Laroussi Ben Hédi Ben Salem Chouchene titulaire de la CIN n°04146501, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/52790 en date du 11/7/2016, objet du titre foncier n°75870 Monastir sis à Imadet Amiret El Fhoul délégation Moknine Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Chrahil sous n°87 le 7/9/2021.

2021S01226DIVD2

Avis

Monsieur Abderrazek Ben Ahmed Ben Mahmoud Gueriani avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 213.5 m² à la route de Lafrane km7 Sfax et que son titre de propriété étant perdu il veut en extraire un deuxième original. Tout celui qui porte plainte d'intervenir auprès du notaire Karoui Wassim domiciliant à la rue des notaires à Sfax dans un délai de 30 jours à partir de la date du présent, Toute opposition hors délai sera rejeté.

2021X01272DIVD2

Avis

Monsieur Lotfi Msalmi déclare par la présente qu'il a perdu son acte de propriété et ses originaux d'une parcelle de 440 m² sise à la route Matar km 9 Sfax objet d'achat du 9/8/2004 acte notarié de Abd jlil Bourawi et Sadak Kammoun d'où nécessité d'extraire trois copies conformes, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine Rebai à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2021X01273DIVD2

Avis

Madame Jalila Khanfir déclare par la présente qu'elle a perdu l'acte de propriété d'une parcelle de 1380 m² sise à Sidi Fraj Kerkennah Sfax objet d'achat du 9/10/2014 acte notarié de Mohamed Dahmen et Sleh Ben Amira d'où nécessité d'extraire une deuxième copie conforme à l'original, toute personne ayant droit doit se présenter au bureau du notaire maître Yessine rebat à Sfax dans un délai ne dépassant pas 30 jours de cet avis.

2021X01274DIVD2

Avis

Les héritiers de Mr Ali Ben Mohamed Yahia qui sont sa femme Khadija Ben Yahia et leurs enfants Mohamed, Yossra, Rafik et Fekria portent à la connaissance du public la perte du titre de propriété (acte de vente daté du 3 janvier 1987 enregistré à Sfax le 9 février 1987 quittance numéro 546 et rédigé par les notaires Taheur Sallemi et Mohamed Fourati) du parcelle de terrain de surface de 358 mètres carrés sise à la Route Agareb km 03 Markaz Dammak. Ils veulent extraire une deuxième copie originale.

Toute opposition est recevable au bureau du Maître Notaire Abdelmajid Feki sis à 37 rue des Notaires Médina Arabe Sfax dans les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T.

2021X01275DIVD2

Avis

Mr Hafedh Ben Mohamed Ben Ali Ben Moussa né le 11/11/1960 Retraité CIN 01262888 annonce qu'il a perdu son titre de propriété concernant un terrain,sa superficie est environ de 1600m² situé à Ouled Kacem Kerkennah Sfax objet d'un contrat de vente rédigé le 9 Mai 2014 enregistré à la recette des finances de Kerkennah le 9 Juin 2014 reçu n°M007047 établi par le notaire Noura Khacherem et son accesseur Souad Aguerbi et il vent extraire un autre original, toute opposition doit être adresser au bureau du notaire Hichem Krichen à Remla Kerkennah Sfax dans un délai de 30 jours à partir de l'insertion au JORT, toute opposition après ce délai ne sera prise en considération.

2021X01276DIVD2

Avis de propriété d'un terrain agricole

Mokhtar Ben Hassan Ben Frej Tayari CIN n°01308533 annonce au public qu'il posséde une parcelle de terre agricole plantée de dix sept pieds d'oliviers nommée elhsinet et limitée au sud héritiers Said Ben Hassen à l'est héritiers Rhouma Hsini au Nord Salan Hsini à l'ouest héritiers Abderrahmen Karoui située à Choaleb Menzel Chaker Sfax.

Lui provenant par possession depuis longtemps suivant un certificat de précision pour possession d'un terrain délivré par omdet Choaleb Menzel Chaker Sfax le 27/10/2021.

Toute opposition doit s'adresser auprès du notaire à Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2021X01277DIVD2

Avis

Ali fils de Mustafa Talbi annonce au public qu'il possède deux parcelles de terre la première de surface 1500m² portant un logement et la deuxième de surface 330m², elles sont situées à la route de Tunis km22 au lieu dit (Harnedet chaira) Sfax.

Et il déclare que son acte de propriété est disparu et il veut extraire une deuxième copie originale, toute personne veut s'opposer peut s'adresser auprès du notaire à Sfax Mzid Mohamed dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2021X01278DIVD2

Avis

Mlle Masmoudi Dorra en qualité d'héritière déclare par le présent la perte des titres et origines de propriété de ses parents de sa mère Fahima Bouzid s'agit de la donation qui date du 16/4/1980 enregistré le 20/5/1980 n°58 par les notaires Ahmad Chelli et Mohamed Karray et de son père Mohamed Masmoudi s'agit la donation qui date du 22/8/1982 enregistré le 9/9/1982 n°280 par les notaires Mohamed Ellouz et Ahmad Chelli concernant le lot de terrain de superficie de 191.40 m² comportant une maison de 2 pièces et 1 salon sise à la foret de Sfax rte Menzel Cheker km 1.5 et elle prétend avoir un deuxième titre tenant place à l'origine.

Toute opposition doit parvenir au Maître Kannou Wajdi Imm Borj bloc B, 4ème étage n°2 Sfax dans un délai de 30 jours de la date de la publication.

Toute opposition, après ce délai est irrecevable.

2021X01288DIVD2